



Zone pastorale
méditerranéenne



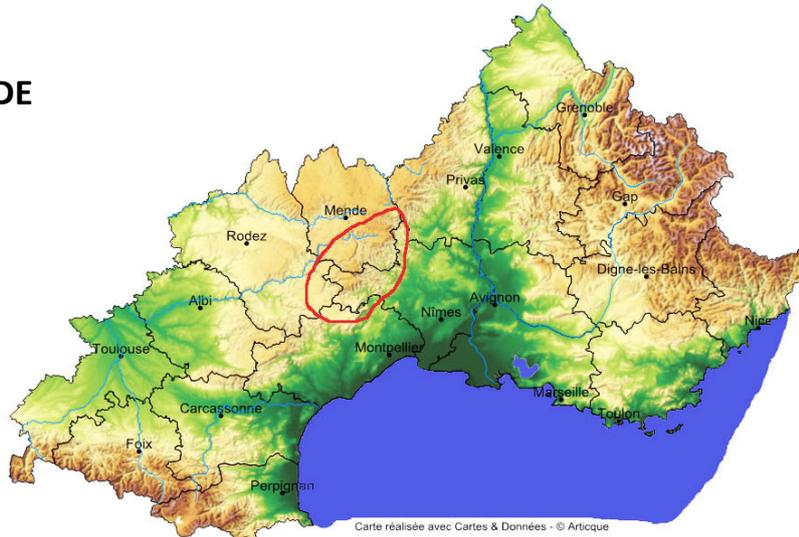
SPECEVEN
Conjoncture
2017/2018

COLLECTION RÉFÉRENCES

CÉVENOL, OVIN SPÉCIALISÉ, PASTORAL

CAS TYPE OVINS VIANDE

En zone de montagne sèche, en châtaigneraie, sur la bordure sud du Massif Central, un éleveur avec 350 brebis et une production majoritaire d'agneaux de bergerie légers, un troupeau transhumant, fortement déployé sur parcours, économe et peu autonome sur le distribué.



CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU SYSTÈME ET LOCALISATION

Dans la région du Languedoc-Roussillon, on retrouve ce type d'élevage plus particulièrement sur la zone des Cévennes lozériennes et gardoises. L'offre pastorale de ces territoires est importante et variée, mais la qualité de certains parcours et le manque de maîtrise foncière limitent les possibilités de clôtures et induisent un recours obligatoire au gardiennage des troupeaux. La proximité des estives du Mont Lozère ou de l'Aigoual permet de pratiquer une petite transhumance, à pied ou en camion. La possibilité d'accès à des surfaces fourragères mécanisables le plus souvent des prairies naturelles de fond de vallée ou en terrasses, est généralement très réduite. D'où la difficulté pour récolter suffisamment de foin et le manque d'autonomie fourragère des élevages qui en résulte. La conduite de la reproduction est fondée sur un agnelage principal d'automne, en lien avec la pratique de la transhumance estivale et les bonnes disponibilités alimentaires automnales sur les regains et les parcours boisés. Les ventes d'agneaux légers (16/18 kg vifs), pour l'export ou pour des ateliers d'engraissement collectif (du Rayon de Roquefort notamment), sont alors majoritaires. Ces élevages peuvent aussi produire de l'agneau plus lourd pour la boucherie, commercialisé dans la filière « organisée » ou dans des circuits courts. La taille des troupeaux dans ces élevages spécialisés varie de 300 à 400 brebis. Lorsque le troupeau est de taille plus réduite, on retrouve à côté de l'ovin une activité agricole complémentaire, le plus souvent en oignons doux, ou encore de la pluriactivité à l'échelle du collectif familial.

L'EXPLOITATION ET SES PRODUCTIONS EN QUELQUES CHIFFRES

La structure

- 1,2 UMO
- 350 Brebis de race rustique locale
- 8 ha de SAU (uniquement prairies permanentes)
- 250 ha de parcours dont 200 ha de bois pâturés et 50 ha de landes
- Estive collective de proximité : 90 jours

Les produits et ventes

- 390 agneaux produits pour la vente et le renouvellement du troupeau

LE TERRITOIRE DE L'EXPLOITATION

Les 8 hectares de prairies permanentes mécanisables sont localisés en fond de vallée ou en terrasses. Ils ne sont pas forcément labourables, ni bien regroupés, et sont constitués de petites parcelles situées autour du siège de l'exploitation. Ces surfaces sont réservées en priorité à la récolte du foin. Le territoire pastoral de l'exploitation de plus de 250 ha est très étendu. Il est composé essentiellement de bois de châtaigniers, de bois de chênes verts ou blancs et de landes plus ou moins embroussaillées.



Quelques hectares de pelouses sommitales complètent cette panoplie de milieux pastoraux. L'été, avec une petite transhumance, le troupeau est mis en pension sur une estive collective gérée par un groupement pastoral. Le gardiennage du troupeau est assuré, en prestation de service, par l'un des éleveurs membre du groupement, ou par un berger salarié.

LA MAIN-D'ŒUVRE ET LE TRAVAIL

L'éleveur travaille seul à plein temps sur la ferme. Son conjoint travaillant à plein temps à l'extérieur, sa contribution aux travaux de l'exploitation reste limitée, estimée à 0.2 UMO. La pratique de l'entraide avec un ou des voisins est de mise pour les gros chantiers (tonte, préparation à la transhumance...). L'éleveur fait appel à une CUMA pour le curage des vieilles bergeries. Au final, on estime que la quantité de main-d'œuvre sur cette exploitation est de 1,2 UMO. La contrainte du gardiennage du troupeau toute l'année, hors période d'estive, ne permet pas de libérer beaucoup de temps libre. L'aménagement d'un ou deux parcs clôturés sur les parcours et le recours à la clôture mobile par filets électriques sur les prairies permettent de soulager un peu l'éleveur de la lourde astreinte quotidienne du gardiennage.

MATÉRIELS, BÂTIMENTS, ÉQUIPEMENTS

Le parc de matériel est volontairement réduit, avec une chaîne de récolte fourragère pour balles rondes, un tracteur 4 roues motrices de 75 à 90 CV et parfois un autre de 50/70 CFV, déjà amorti. Une petite remorque plateau permet le transport des bottes de foin. Vu la quantité de foin récoltée, ce type de matériel gagnerait à être en CUMA ou copropriété. Dans tous les cas, les investissements en matériels doivent être très raisonnés et s'orienter vers de la « bonne occasion » chaque fois que cela est possible. Les bâtiments se composent d'une bergerie bois de 500 à 600 m² en partie amortie, équipée d'une auge trottoir. Un hangar de 200 m² (bois ou serre tunnel) sert au stockage du foin et du matériel. 2 à 4 kms de clôtures fixes, de type Ursus ou hightensile en 4 à 5 fils électrifiés en fonction du parcellaire, sont nécessaires pour l'aménagement de quelques parcs fixes. Des filets de clôtures mobiles et un girobroyeur complètent les équipements pour la gestion des parcours.



LE TROUPEAU

Le troupeau de 380 brebis est d'une race rustique (Tarasconnaise, Raïole, Caussearde des garrigues, Rouge du Roussillon, parfois de la BMC). Il est conduit en race pure. L'éleveur porte une attention particulière à l'origine génétique lors du renouvellement des femelles et achète les béliers dans la base de sélection. Les agnelles de renouvellement sont issues du troupeau et gardées sur l'agnelage principal d'automne, mais elles sont mises en lutte tardivement, à l'âge de 18 mois.

L'objectif est d'assurer régulièrement une mise bas par brebis et par an, la productivité numérique est généralement d'un agneau par brebis et par an. Avec un niveau de prolificité moyen, cet objectif est atteint grâce à l'obtention d'un taux de mise bas pour les femelles adultes proche de 100%, lui-même permis par une gestion rigoureuse des improductives et la pratique systématique d'un agnelage de rattrapage au printemps.

Produire des agneaux légers pour les vendre à la période de cours la plus favorable (fin octobre-novembre), implique le retour de l'estive. Ce qui suppose de prévoir des sécurités (distribution de foin) pour nourrir les allaitantes en cas de sécheresse automnale.

Les agneaux sont exclusivement élevés sous la mère et en bergerie. Hormis les agnelles gardées pour le renouvellement et les agneaux alourdis et finis pour la boucherie, tous les agneaux sont vendus légers (entre 16 et 18 kg de poids vif) pour être finis dans des ateliers d'engraissement collectif ou pour l'exportation vers l'Espagne. Les quelques agneaux vendus plus lourds sont commercialisés par les Organisations de Producteurs ou en circuits courts.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Effectif moyen présent

- 350 brebis soit 52,5 UGB

Cheptel reproducteur au 1^{er} janvier

- 364 femelles adultes
- 60 agnelles de plus de 6 mois
- 8 béliers

Bilan de la reproduction

- 90% des mises bas en septembre-octobre
- 10% des mises bas en mars
- 85% de taux de mise bas
- 128% de taux de prolificité
- 8% de taux de mortalité agneaux

Bilan des ventes

- 331 agneaux, dont 80% légers
- Agneaux légers : 18 kg vifs et 45 à 60 jours d'âge moyen à la vente
- Agneaux lourds : 17 kg de carcasse et 110 jours d'âge moyen à la vente

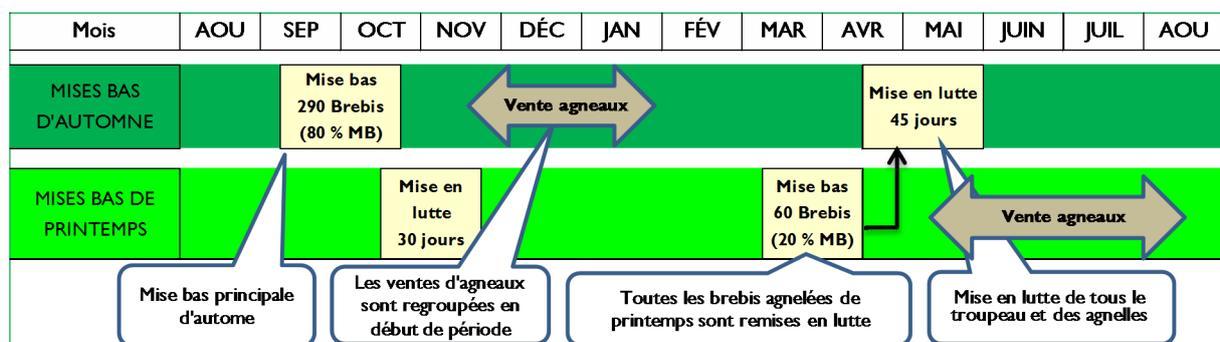
Productivité numérique

- 1,13 agneau par brebis

Productivité pondérale

- 8,7 équivalent kg carcasse par brebis

Le calendrier de la reproduction et des ventes d'agneaux



LA CONDUITE DE L'ALIMENTATION

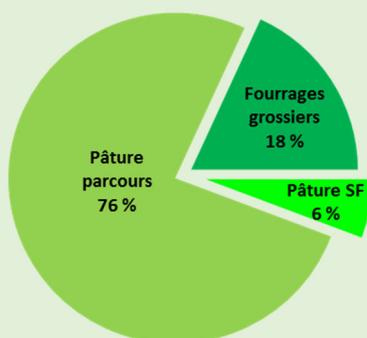
L'utilisation importante, et en toutes saisons, de ressources pastorales variées explique la contribution très majoritaire du pâturage sur parcours dans l'alimentation du troupeau. La faible quantité de foin récoltée et le recours à des achats induisent la recherche d'un système le plus économique possible sur le distribué. Dans la mesure où le climat n'impose pas un hivernage long et complet en bergerie, la pratique d'un pâturage hivernal aussi systématique que possible constitue un puissant levier pour limiter la distribution de foin. Il est impératif de bien savoir gérer les ressources pâturables et de toujours prévoir en sécurité un stock suffisant de fourrages grossiers et de concentrés.

Les jeunes agneaux sont élevés sous la mère et restent en bergerie la journée, pendant que les mères pâturent. Ils ont à disposition en libre-service un aliment de démarrage et du bon foin. Vendus légers, ils sont sevrés au moment de la vente, à un âge variant de 45 à 60 jours. Les quelques agneaux restant qui sont alourdis et les agnelles de renouvellement ont à disposition après le sevrage un aliment complet du commerce et du foin en libre-service.

L'utilisation par le troupeau des parcours de proximité jusqu'au départ en estive permet de réserver les surfaces fourragères à la constitution des stocks de foin.

EN QUELQUES CHIFFRES...

Part des fourrages distribués et de la pâture dans l'alimentation



Bilan du distribué (couple mère/agneau)

- 190 kg de foin/brebis
- 87 kg de concentrés/brebis

Bilan du distribué agneau

Agneau léger

- 6 kg de foin
- 5 kg d'aliment concentré du commerce

Agneau lourd

- 20 kg de foin
- 60 kg d'aliment concentré du commerce

Le calendrier d'alimentation du troupeau

| Mois | DÉC | JAN | FÉV | MAR | AVR | MAI | JUIN | JUIL | AOU | SEP | OCT | NOV | DÉC | | |
|-----------------------|------------------------|-----------|-----|-----------|----------------------|-------|-----------|------|-----|-----------|----------------------|-----------|------|---|--|
| Lots | MISES BAS D'AUTOMNE | Vide | | | Prepa lutte | lutte | Gestation | | | Fin gesta | Agnelage / Lactation | | Vide | | |
| | MISES BAS DE PRINTEMPS | Gestation | | Fin gesta | Agnelage / Lactation | | | | | | Lutte | Gestation | | | |
| Ressources mobilisées | STOCKS | ■ | | | | | | | | ■ | | | | | |
| | REGAINS PN | | | | | | | | | | | ■ | | ■ | |
| | PARCOURS | ■ | | | | | | ■ | | | | | | | |
| | ESTIVE | | | | | | | ■ | | | | | | | |

En hiver tout le troupeau est mené en un seul lot, sur parcours, avec une distribution complémentaire de foin si besoin

Il n'y a qu'un seul troupeau au pâturage de fin mars à fin mai, il est complété en fonction des besoins

Tout le troupeau est à l'estive, il n'y a pas de préparation spécifique à l'agnelage

Les regains sont réservés pour la pâture, la lutte se déroulent sur parcours, sans distribution

LA CONDUITE DES SURFACES

Une partie du foin est produite sur l'exploitation en quantité insuffisante pour couvrir les besoins du troupeau. En année climatique « normale », 50 % du foin distribué est acheté. En l'absence de culture de céréales, tout le grain et la paille pour la litière, utilisés de façon très économe, sont aussi achetés. Toute la surface fourragère est réservée à la fauche, avec deux coupes de foin les bonnes années, les regains sont pâturés à l'automne par les brebis agnelées. Les contraintes du milieu font que les rendements fourragers sont assez faibles et qu'il y a peu de marge de manœuvre en cas de sécheresse. Avec uniquement 8 ha de prairies permanentes, la conduite des surfaces fourragères est simplifiée. Une fertilisation minérale est assurée une année sur deux, et le fumier produit permet de fumer tous les ans les prés de fauche. La quantité d'engrais apportée reste conforme au cahier des charges de la PHAE 2 pour les prairies naturelles. Les parcours qui représentent l'essentiel des ressources disponibles pour le troupeau sont utilisés toute l'année en fonction de leur valeur pastorale et des besoins physiologiques des brebis. L'orientation du système sur un agnelage d'automne permet d'avoir les brebis en entretien l'hiver, période où les ressources pastorales sont les plus faibles. Pour certaines surfaces boisées ou de landes un peu plus éloignées, qui servent de sécurité les années sèches ou qui ne sont utilisées que partiellement, la pression de pâturage est parfois insuffisante pour éviter l'embroussaillage, d'où la nécessité de recourir à un entretien complémentaire au pâturage, qui peut être réalisé par un passage de gyrobroyeur très localisé ou par écobuage pour les zones non mécanisables.

EN QUELQUES CHIFFRES

Bilan des récoltes et de leur utilisation

| | Produit | Achat | Vente | Distribué |
|--------------------|---------|-------|-------|-----------|
| Foin (tMS) | 32 | 28 | 0 | 60 |
| Céréales (Qtz) | 0 | 130 | 0 | 130 |
| Paille litière (T) | 0 | 10 | 0 | 10 |

Bilan des engrais épandus

| | Fertilisation par ha | | | |
|-------------------|----------------------|-----------------------|----|-------------------------|
| | N | Minérale (unité) P | K | Organique (T fumier) |
| Prairie naturelle | 30 | 40 | 40 | 9 |

Ratios surface par brebis

- 0,02 ha de SFP/brebis
- 0,65 ha de parcours / brebis

Indicateurs de chargement des surfaces

- SFP : 7,1 UGB/ha
- SFT : 0,2 UGB/ha

Valeur pastorale moyenne des parcours

- 210 journées brebis / ha



LE BILAN ÉCONOMIQUE 2017/2018

| Le compte de résultat | 2017 | 2018 | Evolution |
|--|-----------------|-----------------|-------------|
| PRODUITS | 89 400 € | 92 200 € | 3,2% |
| Produits ovins | 29 400 € | 30 000 € | 2% |
| Dont vente agneaux | 28 248 € | 28 813 € | 2% |
| Dont autres produits | 2 235 € | 2 235 € | 0% |
| Dont achat de reproducteurs | -1 060 € | -1 060 € | 0% |
| Aides et soutiens de la PAC | 59 900 € | 62 200 € | 3,8% |
| Dont aides découplées | 29 000 € | 31 482 € | 8,6% |
| Dont aide ovine | 9 342 € | 9 062 € | -3,0% |
| Dont ICHN | 18 826 € | 18 897 € | 0,4% |
| Dont MAE Collective | 2 769 € | 2 769 € | 0,0% |
| CHARGES | 49 800 € | 51 100 € | 2,6% |
| Charges opérationnelles ovines | 22 500 € | 23 200 € | 3,1% |
| Dont charges d'alimentation | 15 501 € | 16 119 € | 4,0% |
| Dont charges de SFP | 1 448 € | 1 421 € | -1,9% |
| Dont charges diverses | 5 566 € | 5 666 € | 1,8% |
| Charges structurelles | 27 300 € | 27 900 € | 2,2% |
| Charges structurelles hors amortissement et frais financiers | 16 510 € | 17 122 € | 4% |
| Amortissement et frais financiers | 10 746 € | 10 746 € | 0% |
| Annuité des emprunts | 9 020 € | 9 020 € | 0% |
| EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION | 50 300 € | 51 900 € | 3% |
| REVENU DISPONIBLE | 41 300 € | 42 800 € | 4% |
| RESULTAT COURANT | 39 600 € | 41 100 € | 4% |

Une diversification avec une production d'oignons doux (environ 3000 m² pour 7 tonnes vendues) permettrait d'espérer une augmentation de L'EBE l'ordre de 5 000 €.

Les principaux ratios du bilan économique pour l'atelier ovin et l'exploitation

| | 2017 | Evolution 2017/2018 |
|---------------------------|--------|------------------------|
| Effectif brebis (EMP) | 350 | 0% |
| Agneaux produits / EMP | 1,13 | 0% |
| Prix moyen de l'agneau | 85,3 € | 2% |
| Produit hors aides / EMP | 84,0 € | 2% |
| Charges opération. / EMP | 64,3 € | 3,1% |
| Dont alim. directe / EMP | 44,3 € | 4,0% |
| Dont surface fourra / EMP | 4,1 € | -1,9% |
| Dont frais divers / EMP | 15,9 € | 1,8% |
| Marge hors aides / EMP | 19,7 € | -1,8% |

| | 2017 | Evolution 2017/2018 |
|----------------------------|----------|------------------------|
| Charges structure / ha SAU | 3 365 € | 2,2% |
| Charges structure / brebis | 78 € | 2,2% |
| Aides / produit brut | 67% | 0,4% |
| EBE / produit brut | 56% | -0,1% |
| Annuité / EBE | 18% | -0,5% |
| Revenu disponible / UMO | 41 300 € | 3,7% |
| Résultat courant / UMO | 38 200 € | 3,9% |

ZOOM SUR LA PAC

L'ensemble des soutiens et les compensations perçues au titre de la PAC pèsent fortement sur les équilibres économiques de ce système d'élevage. Leur perception est soumise au respect d'un certain nombre de conditions, de bonnes pratiques agricoles, parfois d'engagements contractuels que l'on suppose être mis en œuvre dans le cas type présenté ici. Les soutiens comptabilisés ont des montants optimisés et sont de différentes natures :

- Les aides découplées (DPB, « aide verte », paiement redistributif...) dont le montant a été calculé sur une base historique. A la faveur de la réforme de 2015, les montants Ha de ces aides vont se rapprocher progressivement sur 5 ans de la moyenne nationale. La dotation de l'ensemble des surfaces individuelles et quote-part de l'estive s'accompagne à partir de 2015 d'un coefficient d'abattement « prorata » sur les surfaces pastorales que l'éleveur doit estimer. Nous avons appliqué pour ce cas type une estimation prudente des proratas qui aboutit à 240 ha admissibles (part d'estive collective incluse) pour 340 ha utilisés. Mais la réalité déclarative est plus complexe et risque d'aboutir à des pénalités et non-paiement difficilement chiffrables sur un cas-type.
- L'Aide Ovine (AO) qui s'est substituée à la Prime à la Brebis (PB).
- L'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel (ICHN).
- Les mesures Agri Environnementales (MAE individuelle et collective) perçues pour les surfaces en herbe que les éleveurs décident d'engager dans ces mesures. Dans ce cas-type il y a uniquement une MAE-SHP sur l'estive, qui est gérée en totalité par le groupement pastoral.

PERSPECTIVES ET ENJEUX

Un débouché majoritairement orienté sur l'agneau léger et une demande de proximité assez présente ont poussé certains éleveurs à développer une production d'agneaux de bergerie finis qu'ils valorisent en circuits courts. Démarche favorisée par la présence de deux abattoirs et salles de découpe orientés sur ce service. Malgré le manque d'autonomie alimentaire, cela leur permet tout de même d'avoir une plus-value sur leurs agneaux. Mais la forte contrainte du gardiennage en termes de temps de travail limite ce créneau commercial notamment quand l'exploitant est tout seul pour s'en occuper. Des solutions d'organisation et de structuration d'une filière locale circuits courts sont en cours de réflexion.

L'installation, dans ce type d'élevage, a tendance à se faire dans la cadre du développement de structures sociétales (GAEC) avec la mise en place ou le plus souvent l'accroissement de la production d'Oignons Doux des Cévennes : les surfaces allant de 0,3 à plus de 1 ha d'oignons. Mais, les investissements sont plus lourds, car en plus du matériel de travail du sol et de traitement, il faut prévoir l'aménagement d'une chambre froide afin de répondre aux besoins d'étalement des ventes de la coopérative locale, et bénéficier d'un meilleur prix de vente. Le marché étant très favorable pour cette production. Sinon, on retrouve en Cévennes centrales des reprises hors cadre familiale à conditions que des solutions soient trouvées pour la reprise ou la construction de nouveaux bâtiments.

La colonisation de ces territoires par le loup est malheureusement en cours et ces systèmes d'élevage sont très fortement vulnérables aux risques de prédation : de par la topographie, le type de milieu fortement boisé et une durée d'exposition permanente. Sans que des solutions efficaces et adaptées de protection soient envisageables (seuls les chiens de protection et aide-berger).



LEXIQUE DES TERMES ÉCONOMIQUES

Produits ovins :

Produit brut ovin hors prime, somme des ventes d'agneaux, de réformes, de laine, corrigée des achats d'animaux reproducteurs qui sont déduits de ce produit.

Charges opérationnelles :

Charges « variables » affectées à une activité et liées au volume annuel de cette activité. Les charges opérationnelles ovines sont décomposées en trois postes : les charges d'alimentation, les charges des cultures fourragères (charges SFP) et les charges diverses d'élevage.

Marge brute ovine hors prime (MB hors primes) :

Produit brut ovin hors prime (calculé sans les primes et les soutiens), moins les charges opérationnelles ovines.

Charges structurelles :

Charges « fixes » de l'exploitation, non affectables à une activité en particulier.

Annuité :

Remboursement effectué chaque année au titre des emprunts réalisés. Une annuité se décompose en deux parties : les frais financiers qui correspondent au remboursement des intérêts de l'emprunt et le capital remboursé.

Amortissement :

Charges calculée qui permet de répartir dans le temps le coût d'acquisition d'un bien.

Excédent Brut d'Exploitation (EBE) :

Différence entre les produits et les charges de l'exploitation, hormis les frais financiers et les amortissements.

Revenu disponible :

C'est l'EBE moins le remboursement des annuités d'emprunts.

Résultat courant :

C'est l'EBE moins les frais financiers des emprunts et les amortissements.

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149 rue de Bercy – 75595 Paris Cedex 12 – www.idele.fr

Janvier 2019 – Référence Idele : 00 19 602 005 – Réalisation : Isabelle Guigue

Crédit photos : Institut de l'Élevage, Chambres d'agriculture

Ont contribué à ce dossier :

Gérald MARTY – Chambre d'agriculture du Gard

Jean-François BATAILLE – Institut de l'Élevage

Retrouvez les cas-types ovin viande sur l'un des sites internet suivants : www.idele.fr ou www.occitanie.chambre-agriculture.fr

INOSYS – RÉSEAUX D'ÉLEVAGE

Un dispositif partenarial associant des éleveurs et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages.

UMT PASTO

L'Unité Mixte Technologique «Elevages pastoraux en territoires méditerranéens» associe en partenariat les départements SAD et PHASE de l'INRA, l'Institut de l'Élevage et Montpellier SupAgro.

Ce document a été élaboré grâce au soutien du Ministère de l'Agriculture (CasDAR) et de la Confédération Nationale de l'Élevage (CNE).

La responsabilité des financeurs ne saurait être engagée vis-à-vis des analyses et commentaires développés dans cette publication.

